

Baccalauréat 2024

CONTRE LA DIFFAMATION ET LES CALOMNIES ATTAQUANT LES PERSONNELS, FO EXIGE L'ABANDON IMMÉDIAT DES CONTRE-RÉFORMES ET LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS !

Le 11 juillet, Caroline Yadan, députée macroniste de la 8^{ème} circonscription des Français de l'étranger élue contre le député LR Meyer Habib le 7 juillet, profitait d'un entretien avec l'éditorialiste politique Christophe Barbier sur Radio J (une radio communautaire juive) pour déverser des propos diffamatoires à l'encontre des examinateurs et correcteurs du baccalauréat.

Ainsi, répondait-elle à son interlocuteur lui demandant si « *l'emprise idéologique de La France Insoumise sur la gauche (...) ferait que des examinateurs au bac se sentiraient encouragés, protégés pour discriminer* » que « *bien sûr, (...) évidemment, (...) la parole antisémite, la parole antijuive sous couvert de la haine d'Israël est totalement désinhibée (...), oui il y a une gangrène antisémite notamment dans l'éducation nationale (...)* ». Puis elle lançait « *un appel à la ministre de l'Éducation nationale (...) (à) sanctionner, sanctionner (...)* ».

À l'origine de telles déclarations, une rumeur circulant sur le réseau X et relayée notamment par l'avocat Patrick Klugman affirmant que le lycée privé sous contrat Yabné (une institution scolaire juive) avait « *constaté un biais de notation au préjudice de quinze de ses élèves qui ont passé l'oral de spécialité du bac devant deux jurys d'un même centre d'examen à Paris.* ». Selon le juriste, un écart de neuf points d'écart sur vingt en moyenne entre les résultats de ces quinze élèves et les cent vingt-trois autres candidats du même lycée passés devant d'autres jurys n'étant explicable « *ni statistiquement, ni pédagogiquement* », fondait « *une suspicion de discrimination* ».

La ministre Belloubet, d'ordinaire peu empressée de répondre aux revendications urgentes des personnels, a aussitôt dépêché une enquête administrative dont le rapport n'a décelé aucune anomalie concernant l'organisation de l'épreuve ou les notes octroyées et conclut que « *De manière générale, 173 candidats ont passé le grand oral en physique-chimie dans ce centre d'examen, dont 97 issus du lycée Yabné. La distribution des notes ne montre pas de distorsion majeure pour les élèves du lycée Yabné* », puis que les éléments recueillis « *ne permettent pas de conclure que les élèves du lycée Yabné auraient subi une quelconque discrimination à raison de leur religion supposée ou de leur établissement d'origine* ».

Sans surprise, si au terme de cette enquête la ministre a informé sur X que celle-ci concluait « *que les élèves du lycée Yabné n'ont pas subi de discrimination* », puis que « *Notre école et ses personnels méritent la vérité* », la députée à l'origine des calomnies honteuses prononcées contre les jurys concernés n'a pas cru bon de démentir publiquement ses propos.

Le SNFOLC ne peut que condamner fermement ces attaques lamentables, à des fins politiques douteuses, contre l'intégrité et la probité des personnels de l'Éducation nationale qui exercent leurs missions dans des conditions de plus en plus dégradées au fil des contre-réformes gouvernementales, ainsi que contre l'examen du baccalauréat dont le caractère national a été gravement mis en cause par les réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat en 2019.

Le SNFOLC rappelle que, depuis 2018, les personnels et les élèves ont clairement exprimé leur rejet des réformes Blanquer et se sont mobilisés à plusieurs reprises pour obtenir leur abandon, puis que la meilleure manière de garantir l'égalité de traitement entre les candidats et de protéger les examinateurs contre les campagnes de diffamation en tous genres est de rétablir sans attendre le baccalauréat comme examen national, terminal, disciplinaire, ponctuel et anonyme, et comme premier grade universitaire inscrit dans les conventions collectives et les statuts.

Avec sa fédération, la FNEC FP-FO, le SNFOLC considère qu'au lendemain des élections législatives qui ont confirmé la déroute du gouvernement Macron – Attal, les contre-réformes en cours à l'Éducation nationale (« choc des savoirs », pacte enseignant, réforme de la formation initiale, acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle...) doivent être immédiatement abandonnées et les revendications doivent être satisfaites.

Les personnels de l'Éducation nationale, comme l'ensemble des salariés, pourront compter sur Force Ouvrière pour continuer à défendre les revendications, les libertés, les droits démocratiques et les faire aboutir par la mobilisation si nécessaire.